



Avis de course



WLS Trophy de Martigues

24 et 25 octobre 2026

1. La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrentes étrangères disponibles sur simple demande,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 Le règlement WLS Trophy 2024
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO). Si
Cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 L'inscription à la régate est limitée aux 18 premiers équipages féminins inscrits. Au-delà une liste d'attente sera ouverte.
Les équipages seront composés de 5 équipières maximum à bord en même temps
Seuls les bateaux, J70, et les voiles fournis par l'organisation auront le droit de courir.
- 3.2 Les équipages admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur le site internet suivant :
- 3.3 Les concurrentes (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES - BP 40 064 - 13692 MARTIGUES CEDEX

Tél. 04 42 80 12 94 - club@cvmartigues.net

SIREN : 3011009620028

APE 9312 Z



- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs

3.4 Les concurrentes étrangères (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an

(Rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Montant par équipage € : 380

Bateau fourni par l'organisation chèque de caution de 1500 €

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription

Nous demandons aux équipages de clore leur dossier avant le 18 au soir. L'inscription sera validée par l'organisation.

- 24 octobre 2026 8 h45 : Réunion des Skippers (dossards pairing)
- 24 octobre 2026 8 h45 : les équipages Groupe 1 préparent les bateaux
- 24 octobre 2026 9 h30 : Mise à disposition sur l'eau Groupe 1
- A suivre rotation des équipages en fonction de la Pairing qui sera distribuée
- 24 octobre 19 h : Soirée équipages
- 25 octobre 9 h00 : Réunion préparatoire
- 25 octobre 9 h 40 : 1° signal d'avertissement pour le 1° groupe

5.2 Jours de course

Date Heure du 1er signal d'avertissement Classe(s)

24/10/2026 9H 30 J70

25/10/2026 9H 00 J70

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00

Lecture du palmarès dès que possible à la fin de la dernière course.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront affichées conformément à la prescription Fédérale

CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES - BP 40 064 - 13692 MARTIGUES CEDEX

Tél. 04 42 80 12 94 - club@cvmartigues.net

SIREN : 3011009620028

APE 9312 Z



7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit. *Temps cible 20'*

7.2 La zone de course sera devant le Club du CV Martigues
(Schéma sur les IC)

8. SYSTEME DE PENALITE

8.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8.2 Un jugement sur l'eau, dont les modalités seront précisées dans les IC, pourra être mis en place

9 CLASSEMENT

9.1- Une course devra être validée pour valider la compétition. (1 course (fly) = toutes les poules ont couru)

En modification de l'annexe A2 des RCV, aucun score ne sera retiré. Toutes les poules devront avoir le même nombre de courses pour valider le classement général.

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : premier, deuxième et troisième équipage.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'une concurrente de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, la concurrente décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

CV Martigues, 18 boulevard Tourret de Vallier 13500 Martigues

Tel : 04.42.80.12.94 - mail club@cvmartigues.net

Hébergement : Office du tourisme, 04.42.42.31.10

Facilités d'accès via l'aéroport de Marignane et la gare Aix TGV, navette bus jusqu'à Martigues

CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES - BP 40 064 - 13692 MARTIGUES CEDEX

Tél. 04 42 80 12 94 - club@cvmartigues.net

SIREN : 3011009620028

APE 9312 Z

